

Conseil des commissaires

À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 15 mai 2018, à 19 h, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

M. Henri Bégin
Mme Doris Bergeron
M. Yves Dumulon
M. René Forgues

M. Jean-Pierre Frelas
M. Steve Jolicoeur
Mme Mireille Vincelette

M. Michel Labelle (commissaire-parent primaire)
M. Arthur Leclerc (commissaire-parent secondaire)
Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)

Sont absentes : Mme Samia El Hamri et Mme Claudette Latreille

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden

Assistent aussi à la réunion :

M. Yves Bédard, directeur général
M. Martial Drolet, directeur du Service des ressources financières
Mme Lyne Garneau, secrétaire générale
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
Mme Édith-Martine Lapierre, directrice du Service des ressources matérielles
M. Vincent Boutin, directeur du Service des ressources humaines

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

CC-3200

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Yves Dumulon, d'adopter l'ordre du jour, ce qui est résolu à l'unanimité.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 avril 2018.

Le directeur général indique que les suites ont été données à la réunion mentionnée en titre.

CC-3201

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyé par Nathalie Tremblay, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2018, ce qui est résolu à l'unanimité.

4. Demandes verbales de l'assistance

Mme Émilie Auclair, s'adresse aux commissaires pour les inviter à la consultation publique sur « Rêvons l'école » qui débutera le 22 mai à l'école La Source.

Conseil des commissaires

5. Rapport des comités de travail

5.1 Comité de vérification

Henri Bégin fait un résumé des points traités au comité de vérification.

5.2 Comité des ressources humaines

Steve Jolicoeur fait un résumé des points traités au comité ressources humaines.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Claudette Latreille fait un résumé des points traités au comité de gouvernance et d'éthique.

6. Décision (points nécessitant une résolution)

6.1 Adoption des comptes

CC-3202 Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, d'adopter les listes des chèques émis du 19 avril et 3 mai 2018 et conservées aux archives de façon permanente au dossier numéro 322-06, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2 Attribution de contrats

6.2.1 Entretien de la flotte de véhicules de la CSRN

Considérant l'appel d'offres sur invitation No 372630008 émis le 19 avril 2018;

Considérant l'ouverture des soumissions le 30 avril 2018, à 16 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3203

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Doris Bergeron, d'attribuer un contrat de service de nature technique à l'entreprise 9137-0064 Québec inc. (AS DU MÉCANIK) pour l'entretien de la flotte de véhicules de la CSRN, à la suite de l'appel d'offres sur invitation No 372630008 basé sur le prix le plus bas conforme, pour une somme annuelle estimée à 4 750,00 \$, avant taxes, soit 5 461,00 \$, taxes incluses, totalisant un montant de 23 750,00 \$ avant taxes, soit 27 306,56 \$, taxes incluses, pour la période de cinq ans ferme débutant le 16 mai 2018 et se terminant le 30 avril 2023, et d'autoriser la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

Conseil des commissaires

6.2.2 Réfection du chauffage de l'aile A (G3-G4) (091MB1701) – Centre Élisabeth-Bruyère

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » 2016-2017;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. à la suite de l'ouverture des soumissions le 3 mai 2018 à 11 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3204

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Yves Dumulon, d'attribuer un contrat de construction au montant de 186 723,79 \$, avant taxes, représentant un montant de 214 685,68 \$, taxes incluses, à l'entreprise LES INDUSTRIES BLAIS INC. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet de réfection du chauffage de l'aile A (G3-G4) du centre Élisabeth-Bruyère, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.3 Remplacement des chaudières G1 et G2 (015MB1501) – École Le Prélude

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la modification à la programmation de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme ENERGAM INC. à la suite de l'ouverture des soumissions le 4 mai 2018 à 11 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3205

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Arthur Leclerc, d'attribuer un contrat de construction au montant de 169 700,00 \$, avant taxes, représentant un montant de 195 112,58 \$, taxes incluses, à l'entreprise LORD & GAGNON INC. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet remplacement des chaudières G1 et G2 de l'école Le Prélude, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.4 Remplacement de panneaux électriques (019MB1501) – École D'Iberville

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la modification à la programmation de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme WSP CANADA INC. à la suite de l'ouverture des soumissions le 4 mai 2018 à 14 h;

Conseil des commissaires

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3206

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Nathalie Tremblay, d'entériner l'attribution d'un contrat de construction au montant de 141 764,95 \$, avant taxes, représentant un montant de 162 994,25 \$, taxes incluses, à l'entreprise J.Y. MOREAU ÉLECTRIQUE INC. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet remplacement de panneaux électriques à l'école D'Iberville, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.5 Remplacement chaudière H-1 (103MB1501) – École Saint-Norbert-de-Mont-Brun

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la modification à la programmation de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme ENERGAM INC. à la suite de l'ouverture des soumissions le 10 mai 2018 à 11 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3207

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Michel Labelle, d'attribuer un contrat de construction au montant de 92 681,00 \$, avant taxes, représentant un montant de 106 559,98 \$, taxes incluses, à l'entreprise P.D.G. INDUSTRIES INC. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet de remplacement chaudière H-1 au bâtiment Saint-Norbert-de-Mont-Brun, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.6 Remplacement des chaudières (piscine et G3) (038MB1503) – École La Source

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. à la suite de l'ouverture des soumissions le 11 mai 2018 à 11 h;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3208

Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, appuyé par Mireille Vincelette, d'attribuer un contrat de construction au montant de 156 244,00 \$, avant taxes, représentant un montant de 179 641,54 \$, taxes incluses, à l'entreprise P.D.G. INDUSTRIES INC. à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet de remplacement des chaudières (piscine et G3) à l'école La Source,

Conseil des commissaires

et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.3 Approbation de dépenses

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

6.4 Nomination Responsable de la sécurité de l'information (RSI) et Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)

Considérant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

Considérant que la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) et deux coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) ;

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Jean-Pierre Frelas, que le directeur général, M. Yves Bédard, confie à :

- Lyne Garneau, secrétaire générale, les fonctions de Responsable de la sécurité de l'information (RSI);
- Guy Godbout, directeur adjoint service de l'informatique, les fonctions de Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);
- Guyanne Veilleux, technicienne en informatique, les fonctions de substitut pour agir à titre de CSGI, advenant une incapacité d'agir de Guy Godbout, précédemment nommé à titre de coordonnateur principal.

ce qui est résolu à l'unanimité.

6.5 Modification à l'organigramme

6.5.1 Abolition et création de postes pour le personnel de soutien

Considérant l'évaluation des besoins avec le directeur du Service des ressources humaines, les unités administratives concernées et le comité de gestion;

Considérant les postes vacants et les départs à la retraite;

Considérant que la convention collective du personnel de soutien ne permet à la Commission scolaire d'abolir un poste qu'au départ de son titulaire ou au 1^{er} juillet de chaque année;

Considérant la présentation effectuée par le directeur du Service des ressources humaines auprès du comité ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité ressources humaines;

CC-3209

Conseil des commissaires

CC-3210

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Steve Jolicoeur, **d'abolir** les postes suivants :

- secrétaire (50%) à l'école La Source;
- technicienne ou technicien en éducation spécialisée aux Services éducatifs;
- technicienne ou technicien en travail social aux Services éducatifs;
- technicienne ou technicien en administration au Service des ressources humaines;
- technicienne ou technicien en administration au centre Polymétier;
- apparitrice ou appariteur au centre Polymétier;
- apparitrice ou appariteur (60%) à l'école D'Iberville;
- concierge classe I (soir) à l'école D'Iberville;
- ouvrière ou ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles.

et **de créer** les postes suivants :

- menuisière ou menuisier au Service des ressources matérielles;
- agente ou agent de bureau classe I au Service des ressources humaines;
- agente ou agent de bureau classe I au centre Polymétier;
- concierge classe I (sans restriction d'horaire) à l'école D'Iberville;
- technicienne ou technicien en service de garde à l'École 040 (classes alternatives).

ce qui est résolu à l'unanimité.

6.5.2 Création de poste personnel professionnel – Psychoéducatrice ou psychoéducateur

Considérant l'évaluation des besoins avec le directeur du Service des ressources humaines, la direction du centre Élisabeth-Bruyère et le comité de gestion;

Considérant les postes vacants;

Considérant la réaffectation d'une professionnelle de la formation générale aux adultes vers les Services éducatifs;

Considérant le développement de la clientèle en intégration sociale ayant des besoins particuliers;

Considérant les besoins accrus en matière d'évaluation qui sont des actes réservés aux psychoéducateurs;

Considérant les besoins en matière de coordination de plan d'intervention et d'interventions liées aux problèmes de dépendance des élèves;

Considérant la présentation effectuée par le directeur du Service des ressources humaines auprès du comité ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité ressources humaines;

CC-3211

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Henri Bégin, de créer le poste de Psychoéducatrice ou psychoéducateur au centre Élisabeth-Bruyère à compter du 1^{er} juillet 2018, ce qui est résolu l'unanimité.

Conseil des commissaires

6.5.3 Création d'un poste personnel cadre – Conseillère ou conseiller en gestion de personnel

Considérant l'analyse en cours et l'évaluation des besoins actuels au Service des ressources humaines ;

Considérant les discussions tenues avec le comité de gestion;

Considérant l'abolition du poste de technicienne ou technicien en administration au Service des ressources humaines en date du 1^{er} juillet 2018;

Considérant l'ensemble des obligations dont doit s'acquitter le Service des ressources humaines;

Considérant le besoin d'optimiser les services offerts au niveau de la paye et de s'assurer d'une fiabilité dans les processus;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de relation de travail (CRT) du personnel cadre;

Considérant la présentation effectuée par le directeur du Service des ressources humaines auprès du comité ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité ressources humaines;

CC-3212 Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Michel Labelle, de créer le poste cadre de Conseillère ou conseiller en gestion de personnel au Service des ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2018, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.6 Action collective

CC-3213 Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Arthur Leclerc de traiter le sujet à huis clos, ce qui est résolu à l'unanimité.

CC-3214 Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Henri Bégin, de lever le huis clos, ce qui est résolu à l'unanimité.

Attendu que le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier # 150-06-000007-138 – jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017) ;

Attendu la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier # 150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

Attendu l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (« Entente »);

Attendu les discussions tenues à huis clos;

Attendu que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droits ou de responsabilités dans le seul but de mettre fin au litige;

Attendu la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;

CC-3215 Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, appuyé par Nathalie Tremblay,

Conseil des commissaires

- d'approuver l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses »;
- d'autoriser le président et le directeur général à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes;
- de verser l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal;

ce qui est résolu à l'unanimité.

6.7 Plan d'engagement vers la réussite

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la rencontre ajournée qui se tiendra le 28 mai 2018 à 18 h.

7. Orientation / Consultation / Reddition de comptes

7.1 Répercussion du développement résidentiel de la Ville de Rouyn-Noranda

Édith-Martine Lapierre fait état des projets de développement résidentiel prévus à Rouyn-Noranda et de l'impact sur nos écoles.

7.2 Suivi au budget

Yves Bédard informe les membres qu'une rencontre plénière aura lieu sous peu pour faire le suivi au budget.

7.3 Rencontre du comité exécutif

Daniel Camden annonce qu'une rencontre du comité exécutif aura lieu pour traiter de deux points en particulier.

8. Informations

8.1 Direction générale

Yves Bédard informe les commissaires des dossiers qui sont en cours au niveau de la direction générale.

8.2 Secrétariat général

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport des commissaires-parents

9.1 Comité EHDAA

Nathalie Tremblay fait rapport des travaux du comité EHDAA.

Conseil des commissaires

9.2 Comité de parents

Michel Labelle fait rapport des travaux du comité de parents.

10. Information des organismes

10.1 Association des commissions scolaires de l'A-T

Henri Bégin présente les dernières nouvelles de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

10.2 Fédération des commissions scolaires du Québec

Le président présente les dernières nouvelles de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

11. Rapport des représentations effectuées

Les membres font rapport des représentations effectuées.

12. Ajournement de la réunion

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Mireille Vincelette, d'ajourner la réunion au lundi 28 mai à 18 h, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 21 h 40 lorsque la réunion est ajournée.

Daniel Camden,
Président

Lyne Garneau,
Secrétaire générale